

«COORDINATEUR en ETP EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT»

Organisme Formateur :

IFSET



CONTEXTE

Le décret n° 2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient stipule que Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont coordonnés par un médecin, par un autre professionnel de santé ou par un représentant dûment mandaté d'une association de patients agréée au titre de l'article L. 1114-1.

Le référentiel de compétences pour coordonner l'ETP ne correspond ni à un seul métier, ni à une seule personne. Il concerne en revanche les acteurs exerçant ou s'intéressant au rôle de coordination de démarche d'ETP, pivot essentiel entre les institutions et les équipes d'intervention. La coordination existe dans tous les types de lieux et structures où s'exerce l'éducation thérapeutique du patient et quelle que soit la pathologie concernée.

Dans les situations observées, certains coordonnateurs, intégrés à des structures ou des services sont également des personnes qui dispensent l'ETP. Médecins, infirmiers, psychologues, intervenants ponctuels, ils exercent alors, à temps très partiel, leur fonction de coordination. D'autres ont une fonction affichée de coordination (coordinateur d'ETP ou coordinateur d'Unité Transversales d'Education Thérapeutique - UTEP) dans les services ou structures d'appartenance. Dans ce cadre, ils n'exercent plus alors leur métier d'origine (médecins, cadres de santé, infirmiers, professeur d'activités physiques adaptées ou gestionnaires de projet...). (Source INPES)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Conformément au référentiel de compétences pour coordonner un programme d'ETP, cette formation pour coordonner un programme d'ETP répondra à ces 6 situations :

1. constituer une équipe transversale autour d'une démarche d'ETP ;
2. analyser le contexte et concevoir une démarche d'ETP ;
3. organiser et conduire une démarche d'ETP
4. animer et coordonner les acteurs de l'ETP, suivre le déroulement de la démarche d'ETP
5. évaluer et faire évoluer la démarche et les pratiques d'ETP
6. communiquer sur l'expérience de l'équipe d'ETP, par oral et par écrit

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Les soignants qui suivent cette formation sont des professionnels en activité, la prise en compte de leur expérience antérieure est donc essentielle tant pour l'analyse de leur pratique que pour le choix des thématiques.

La priorité sera donnée aux situations rencontrées par les soignants.

La participation et la mise en situation seront privilégiées de manière à mettre en perspective les sous-jacents pédagogiques de cette formation, afin qu'ils soient transposables aux situations rencontrées par ces soignants.

Une synthèse des travaux de groupe et une copie des exposés théoriques présentés par les formateurs sont envoyées par mail aux participants à la fin de chaque module.



PRÉALABLE REQUIS

Coordinateur ETP justifiant au minimum :

- d'une formation niveau 1 ETP (animateur ETP 40 heures)
- et/ou d'une expérience clinique en ETP de 2 ans

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Notre choix s'est porté sur la carte conceptuelle individuelle, technique qui permet d'évaluer si les connaissances délivrées ont été assimilées par les participants

Une carte conceptuelle est une représentation graphique hiérarchisée de l'organisation des connaissances d'un individu sous la forme d'un ensemble de concepts reliés entre eux par des relations de sens. Elle visualise l'organisation des connaissances, les incompréhensions (liens faux ou inexistantes) et les représentations des participants.

Les apprentissages réalisés en cours et au terme de la formation en ETP sont révélés par la capacité des participants à mettre en lien des nouvelles connaissances avec leur réseau de connaissances antérieures, en perfectionnant leur carte conceptuelle.

Les participants établissent une carte conceptuelle au début du premier module puis sont invités à la compléter à la fin des 5 modules suivants lors d'un temps prévu à cet effet. Ils peuvent aussi le faire à leur domicile entre les modules. Chacune de leurs cartes successives est photocopiée :

- début du module 1 : valeur de pré-test

- fin du module 2 à 5 : évaluation en cours de formation, qui nous permet d'ajuster au mieux le contenu de la formation, par exemple si une majorité de cartes révèle une méconnaissance d'un concept abordé ou non lors des premiers modules (évaluation intermédiaire)

- fin du module 6 : valeur de post test (évaluation finale)

Une analyse qualitative et quantitative des cartes conceptuelles sera réalisée après leur transcription informatique à l'aide du logiciel libre Cmap Tools.

Au terme de la formation, nous restituons à chaque participant l'analyse de sa carte conceptuelle lors d'un entretien individuel. Ce temps essentiel nous permet de préciser les objectifs « acquis » « en cours d'acquisition » ou « non acquis » avec le participant, et ainsi de préciser les axes de formations à privilégier à l'avenir pour chacun.

